LEGENDE DES RÉSEAUX EXISTANTS

ASSAINISSEMENT

- RÉSEAU UNITAIRE (regard)

RESEAUX DIVERS

- RÉSEAU ALIMENTATION EAU POTABLE : AEP
- RÉSEAU GAZ : GAZ
- RÉSEAU TÉLÉPHONE
- RÉSEAU ÉLECTRIQUE BASSE TENSION
- RÉSEAU ÉLECTRIQUE HAUTE TENSION

AUTRES

- EMPRISE BÂTIMENTS SUR SITE AVANT DEMOLITION A LA CHARGE D'HABITAT PORT

**Propriété intellectuelle :**
Le droit de propriété intellectuelle ou de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte a , ou/et/ou tiers ayants, du seul fait de sa création, un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous y compris à ses clients,et ceci même lors et hors le cadre du contrat.
L'article L.112-2 du Code du Patrimoine dépose que « Le nom de l'architecte auteur du projet architectural d'un bâtiment et la date d'achèvement de l'ouvrage sont déposés sur l'une des sections du registre ».

**Responsabilité de l'architecte.**
Les documents graphiques ne peuvent être recherchées que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage choisit de lui confier.

Cocoon de demande d'autorisations d'urbanisme.
Les dos ciments plans et pièces écrites déposés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager, permis de démolir ...) ne sont dans ce seul cadre réglementaire et ne saurient engager la responsabilité de l'architecte pour l'affectation qu'en serait fait pour quelque autre usage.

Dossier d'appel d'offre et marchés de travaux.
Les documents plans et pièces écrites déposées dans le cadre du dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux ne sont dans ce seul cadre et ne sont fournis qu'à titre indicatif. Ils ne saurient remplacer les plans d'exécution (pour mise au maître d'œuvre d'exécution et approbation du bureau de contrôle) et la charge de l'entreprise de les réaliser et de les faire viser.
L'ouvrage et l'entreprise en charge de l'exécution de son marché d'ouvrage et l'architecte de toutes contradictions éventuelles dans les documents graphiques et pièces écrites. Ils devront en informer le maître d'ouvrage et l'architecte et solliciter les éclaircissements et/ou modifications nécessaires avant celle nécessitant la mise à jour de la pièce concernée. Les ouvrages et équipements dans le respect des normes et règles en vigueur et autorisations délivrées.

# GREEN DOCK
# PLATEFORME MULTIMODALE A ETAGES

Port Autonome de Gennevilliers - 28 route du Bassin N°6 92230 GENNEVILLIERS

**DEMANDEUR :**

GOODMAN FRANCE SASL / 24, Rue de Prony 75017 - PARIS / T: 01 55 35 08 50

| | | | |
|---|---|---|---|
| **ARCHITECTE :** A26GL, 12 RUE DE LA BOETIE 75008 - PARIS / T: 01 56 79 76 00 | **BE ACIER :** antea group, 25 RUE DE LA CHASSE DE VAUX 77000 - VAUX LE PENIL / T: 01 64 79 41 00 | **BE VRD, ENERGIE ET FLUIDES :** egis, 9 RUE JEAN MERMOZ 75008 - CHAMPS ELYSEES / T: 01 40 76 51 00 | **BE FAÇADES ET BARDAGE :** eliott, 9 RUE JEAN MERMOZ 75008 - CHAMPS ELYSEES / T: 01 44 20 81 00 |
| **PREFABRICATION :** CO CO, 1 RUE DE LA PIERRE DE LUNE 75020 - PARIS / T: 09 67 06 38 47 | **BUREAU DE CONTROLE :** Groupe Qualiconsult, 12 RUE DE LA PAIX 75002 - PARIS / T: 01 42 68 48 00 | **BE FACTACADE et CERTIFICATION :** Blue gate, 10 RUE CHAUCHAT 75009 - PARIS / T: 01 44 70 67 00 | **ARCHITECTE NAVAL :** ship ST, 9 RUE DE BAGNOLET 75020 - PARIS / T: 01 87 66 90 70 |

**PC 92036 24 E0001 - PIECES COMPLEMENTAIRES ET SUBSTITUEES**

## PLAN DE PRINCIPE DES VRD
## ETAT EXISTANT

| ECHELLE : | DATE : | FORMAT : | |
|---|---|---|---|
| 1 : 500 | JANVIER 2025 | A0+3 | PC2-VRD-1 |

| 1674 | PC | A26GL | ARC | ENT | PLN | TN | 0 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| N° OPERA | Phase | Bureau d'études | Lot | Discipline | Niveau | Numéro | Indice |